

## PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

### ÇA A VOIR

#### FROMAGE AU CITRON

Les jaunes de 4 œufs bien battus, ¼ livre de beurre, 6 onces de sucre de ricin, 2 citrons le jus et l'écorce. Faire fondre le beurre (pas trop chaud) et verser sur les jaunes bien battus ajouter le sucre graduellement, puis l'écorce et le jus. Faire cuire au bain-marie jusqu'à ce que le mélange soit épais. Ceci fait un excellent remplissage pour gâteaux, tartes, etc.

*Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.*

### BON A SAVOIR

#### FROMAGE AU CITRON

Les jaunes de 4 œufs battus, ¼ livre de beurre, 6 onces de sucre de ricin, 2 citrons, le jus et l'écorce. Faire fondre le beurre (pas trop chaud) et verser sur les jaunes d'œufs bien battus. Ajouter le sucre graduellement, puis l'écorce et le jus de citron. Faire cuire au bain-marie jusqu'à ce que le mélange soit épais.

à suivre

## La vérité au sujet de la Coopérative Fédérée

On s'occupe beaucoup de la Coopérative Fédérée, de ce temps-ci, en certains quartiers. Ces bonnes gens sont sans doute animées des meilleures intentions. Les uns voudraient la voir disparaître complètement, les autres se contenteraient de la mettre en tutelle. Ces vœux charitables ne se réaliseront probablement jamais.

On oublie, ou on feint d'oublier, en effet, qu'en prenant charge du Département de l'Agriculture, l'honorable M. Perron a déclaré péremptoirement: "La Coopérative Fédérée se maintiendra, elle vivra." Nous sommes donc dans une quiétude parfaite à ce sujet. Le nouveau ministre de l'Agriculture a la réputation d'un homme qui ne s'en laisse pas facilement imposer. Il n'a pas fait semblable affirmation à la légère. Il sait ce qu'il veut, et ce qu'il veut, il le veut bien.

Nous ne faisons pas ici allusion à l'U. C. C., dont nous désirons, au contraire, le puissant concours. Espérons qu'on trouvera le terrain d'entente qui permettra à la Coopérative Fédérée et à l'U. C. C. de joindre leurs efforts dans l'intérêt commun de la coopération, sans dommage pour l'autonomie respective de l'une ou de l'autre.

Soit dit pour bien éclairer la situation et faire taire les mauvaises langues.

Mais n'anticipons point des événements dont nous souhaitons la réalisation prochaine. Entrons plutôt dans le vif du sujet que nous voulons traiter.

Il est cependant une autre assertion que nous ne pouvons laisser passer sans protester, d'abord parce qu'elle fausse sciemment la vérité, ensuite parce qu'elle est de nature à induire en erreur des personnes non averties, à faire un tort considérable à une institution qui nous est chère et que nous croyons indispensable au développement de l'agriculture en province de Québec. Nous faisons ici allusion à ceux qui s'évertuent à répandre dans le public l'impression que la Coopérative Fédérée n'a rien fait jusqu'ici pour la classe des cultivateurs.

Réfuter pareille affirmation succinète est facile. Nous riposterons par l'énumération succincte, et nécessairement incomplète, de ce que la Coopérative a accompli durant les quelques années de son existence.

Et tout d'abord, la meilleure preuve que la Coopérative Fédérée a la confiance du public, c'est que son chiffre d'affaires augmente constamment et dépassera cette année la somme de **dix millions de piastres**. C'est un chiffre respectable. Il n'est peut-être pas aussi élevé qu'il aurait pu l'être, si on ne s'était pas tant évertué, en certains quartiers, à discréditer la Coopérative et à lui créer des ennuis. On a bien pu ainsi entraver momentanément son expansion, sans cependant pouvoir l'empêcher d'accomplir une somme de bien appréciable. Aujourd'hui, le vent souffle dans ses voiles, et nous ne croyons pas être trop optimiste en prédisant qu'avant cinq ans, la Coopérative Fédérée transigera des affaires pour plus de vingt millions de piastres par année; et son influence, pour le bien des cultivateurs, s'en trouvera accrue d'autant, car l'influence de toute organisation coopérative est en raison directe du volume d'affaires qu'elle transige.

Ces chiffres ont leur éloquence, ils proclament que la Coopérative Fédérée a su trouver ou établir, au pays ou à l'étranger, des marchés rémunérateurs pour les produits de nos cultivateurs, mais ils ne disent rien du bien accompli par ailleurs.

Le plus grand service peut-être que la Coopérative Fédérée ait rendu à la classe agricole, c'est d'avoir établi la classification des produits agricoles. Autrefois, les produits de Québec avaient une réputation d'infériorité; aujourd'hui, grâce à la classification, ceux qui sont vendus par l'entremise de la Coopérative font prime sur le marché. Autrefois, l'acheteur qui passait par nos campagnes achetait en bloc, et payait une moyenne plutôt basse; aujourd'hui, le cultivateur a l'avantage d'être payé suivant la qualité de ses produits et de réaliser ainsi un bénéfice important. La classification assure donc un prix plus équitable, une plus juste rétribution. La Coopérative Fédérée n'aurait-elle que ce seul bienfait à son crédit, qu'elle aurait déjà beaucoup mérité.

Entrons dans plus de détails.

Que les prix des produits agricoles soient à un niveau plus élevé que si la Coopérative Fédérée n'existait pas, qui oserait prétendre le contraire? C'est l'un de ces faits qu'on ne peut nier sans nier l'évidence même.

D'un autre côté, sans la Coopérative Fédérée, sans l'aide donnée gratuitement par ses propagandistes et ses techniciens, que d'œuvres coopératives seraient encore dans le domaine du rêve! Demandez aux patrons de beurrieres et de fromageries, demandez aux éleveurs de dindons de Charlevoix, aux pêcheurs de la Gaspésie, aux producteurs

de sucre et de sirop d'érable de la Beauce, aux cueilleurs de bluets du Saguenay et du Lac St-Jean ce qu'ils en pensent. Tous vous diront qu'ils doivent à la Coopérative Fédérée les hauts prix qu'on leur paye aujourd'hui, prix qui dans certains cas sont de 200 à 300 pour cent plus élevés que ceux qu'on leur payait autrefois.

La vente en coopération, par l'entremise de la Coopérative Fédérée, présente donc des avantages considérables pour le cultivateur.

Énumérons brièvement ce que la Coopérative Fédérée a fait réaliser, depuis cinq années seulement, aux cultivateurs, sur quelques-uns des produits qu'elle manipule.

Sur le beurre et le fromage, près de seize millions de piastres.

Sur les porcs, \$2,263,908.00.

Sur les agneaux, \$2,156,868.00.

Sur les volailles, au moins un million de piastres.

Sur le poisson, près de quatre millions de piastres.

Sur le sucre et le sirop d'érable, au moins un million par année.

Sur les bluets, \$337,500.00.

Sur les engrais chimiques, \$1,400,000.00.

Sur les engrais alimentaires, elle n'a pas fait économiser moins de dix millions aux cultivateurs durant les cinq dernières années.

Sur la ficelle d'engravage, \$120,000.00.

C'est donc, sur ces seuls articles, près de **quarante millions de piastres** que la Coopérative a économisé aux cultivateurs durant ces cinq années-là.

Il y a vingt années que la Coopérative Fédérée, ou des Fromagers, existe; vous pouvez supputer vous-même, en vous basant sur ces chiffres, le bien considérable qu'elle a réalisé durant cette période.

Une société qui a de pareils états de service n'est-elle pas justifiable de ressentir comme un affront toute ingérence étrangère dans son administration? D'ailleurs, elle a déjà, pour modérateur et contrôleur, le ministre de l'Agriculture lui-même. A moins qu'on ne veuille nommer un tuteur à celui-ci et, avec le temps, à tout le cabinet provincial! Soit dit sans malice et avec les meilleures intentions du monde.

Il y a des gens dont la vocation semble être de chercher des petites bêtes ou midi à quatorze heures. Qu'ils s'unissent donc plutôt à nous pour faire comprendre aux cultivateurs toute la force qu'engendre l'entente entre individus poursuivant une occupation identique et devant se servir de moyens qui, en somme, sont les mêmes pour tous. Ne devient-il pas, en effet, de plus en plus évident que le cultivateur qui fait de la coopération est bien celui qui est le plus homme d'affaires, le plus prospère? D'ailleurs, l'exemple des gens de la finance, du commerce et de l'industrie ne nous donne-t-il pas une magnifique démonstration de ce que peut faire la coopération? Voyez ces chaînes de magasins de toutes sortes que l'on établit dans les grandes villes. Qu'est-ce que c'est, sinon de la coopération? C'est la coopérative des vendeurs. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de ces gens-là? Commercialiser notre agriculture, c'est établir la vente de nos produits suivant des principes qui nous permettent d'en retirer un profit équitable et rémunérateur. La coopération est la meilleure méthode dont le cultivateur puisse se servir pour atteindre ce but. Des coopératives locales sont nécessaires. Celles-ci doivent être reliées à une Coopérative Centrale pour le groupement des produits. Cette Centrale existe, c'est la Coopérative Fédérée. Entraver son action, lui créer des embarras, c'est retarder de dix ans le mouvement coopératif en province de Québec et faire un tort considérable aux cultivateurs.

Que peut-on reprocher à la Coopérative?

Quelle est l'institution qui a fait autant qu'elle pour l'éducation de l'esprit coopératif, et en particulier pour l'industrie laitière, la principale source de revenus sur la plupart de nos fermes?

Qui a inauguré, non seulement dans le Québec, mais pour la première fois au Canada, la classification du beurre et du fromage?

On a tenté d'assimiler la Coopérative Fédérée à une maison de commerce ordinaire. Rien de plus faux et de plus facile à réfuter que cette assertion.

Quelle est la maison d'affaires qui, autrefois, avant l'établissement de la Coopérative, payait les produits laitiers suivant leur qualité?

Quelles sont encore les maisons d'affaires qui, à l'heure actuelle, se font une règle absolue de payer les produits agricoles suivant leur valeur?

Où est la maison d'affaires qui rend compte à ses clients du produit des ventes en coopération?

(Suite à la page 763)

## La vérité au

Quel est l'établissement des experts aux produits laitiers démontrent?

Où est la maison d'origine des machines et des produits laitiers?

Quelle est la maison de vente coopérative des coopératives, etc.?

Quelle maison d'affaires coopération dans la production agricoles en général mouton, les veaux, les vaches?

Quelle est la maison de relever l'industrie du lait dindons, etc.?

Où trouve-t-on un moyen d'améliorer les conditions qui cherche pour ses clients?

Quel est l'établissement chaque semaine à ses expositions défauts d'emballage remédier à ces défauts?

Quelle maison d'affaires coopérative, à la production de produits, à celle des engrais?

Qui a encadré les bases de la coopération en Angleterre, qui a rendu obligatoire des compléments sur le lait?

Si, comme le préterme peu comme société, corrélation d'affaires ordinaires, de coopération étroitement ses actions en général sur la Coopérative?

Nous terminerons l'honorable M. Perron de coopératives locales.

"Nous demandons d'achat et de vente par paroisses. Nous voulons des coopératives locales. Nous voulons la Coopérative Centrale et, de ce côté, les cultivateurs doivent avoir des coopératives locales vivantes et bons produits."

Ainsi groupés en coopératives, comme la Coopérative Fédérée, les cultivateurs leur situation, obtenir de meilleurs efforts, ils feraient l'affaire et la défense d'intérêts communs.

Unissons donc nos efforts pour faire de Québec "une province coopérative".

La coopération n'est pas tous les maux dont souffrent le chientend et les autres. Le meilleur moyen d'améliorer la vie est de bien la peine qu'on s'en donne.

Le producteur est le mieux placé pour prendre mieux dans le temps à jeter de l'eau.

Mais, pour fonder une coopérative, il faut à en bénéficier le veuille savons que le gouvernement Perron nous en a donné notre. Aidons-nous et

Monsieur Valmorin

lettre dans laquelle il parle de ressort. Nous avons travaillé pendant aura, sans doute, des désirs.

Nous pouvons lui offrir les prix de remise pour le numéro. Ils nous avertissent mais une distraction de nous rons que cela ne se répète

LISEZ LE